

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260030

Rapporteur : François DUHANT

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Nathalie BRULIN

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINT-NEUF AVRIL, à 17 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 23/04/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Fabien MARTY

ABSENTS EXCUSES : Philippe MALLARD a donné délégation à Catherine TAVEAU
Laurent PESLERBE a donné délégation à François DUHANT
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS

ABSENT : Joaquina WEINBERG

COMMISSION MUNICIPALE - CRÉATION ET COMPOSITION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22, qui prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer des commissions municipales au sein du conseil pour l'étude des affaires qui lui sont soumises ;

VU le résultat des élections municipales et l'installation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'installer une commission municipale chargée de préparer les projets de délibérations du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer la composition de cette commission en respectant le principe de représentation proportionnelle des différentes sensibilités présentes au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création de la commission municipale chargée de l'examen des affaires soumises au conseil municipal.
- **DE PRÉCISER** que l'ensemble des conseillers municipaux siège au sein de cette commission municipale et que cette commission pourra se réunir préalablement à chaque séance du conseil municipal, afin d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'émettre des avis préparatoires, qui seront présentés à l'assemblée délibérante. Ses règles de fonctionnement ont prévues dans le règlement intérieur du conseil municipal.

Adopté par 34 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD (pouvoir), Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE (pouvoir), Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 29/04/2026.

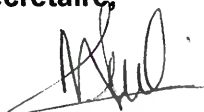
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 6 MAI 2026

et de l'affichage en date du - 6 MAI 2026

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Nathalie BRULIN



Le Maire,

Fabien RUET